



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine) SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2024/50 : Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR) – arrêt des zones définies – avis conforme du conseil municipal

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie,

Vu la délibération n°2024/25 en date du 22 mars 2024 portant identification des Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR) sur le territoire communal,

Considérant le courrier reçu le 12 juillet 2024 du Référent Préfectoral demandant au conseil municipal de se prononcer sur le projet d'arrêté préfectoral ainsi que sur la cartographie des zones retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'arrêté préfectoral et la cartographie des zones retenues jointe.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **23 SEP. 2024**
Date de publication :

